



Quel droit pour mes enfants et mli

Par **Charlotte 71**, le **24/10/2014** à **00:46**

Bonjour, j'ai eu 4 enfants d'1er union et 2 enfants avec mon nouveau conjoint nous ne sommes ni mariés ni pacser, il veut acheter une maison pour nous mais que a son nom chez le notaire. Je voudrais savoir que si il lui arrive malheurs comment sa va ce passer pour cette maison et mes enfants et moi? Que dois je faire pour que l'on ai encore notre maison si il décéder ? Mes 6 enfants ont les mêmes droits??

Par **Visiteur**, le **24/10/2014** à **08:40**

Bonjour, si pas mariés, vous n'êtes pas conjoints ! Donc union libre, si la maison n'est qu'à son nom, vous n'aurez aucun droit dessus...? Idem pour vos 4 enfants; par contre les 2 derniers hériteront de leur papa. Me semble t'il en tout cas.

Par **Legalacte**, le **24/10/2014** à **11:30**

Bonjour,

Si rien n'a été précisé chez le Notaire, seul les deux enfants (reconnus) de votre conjoint seront ses héritiers.